

Négociations C.C.T. 2015/2016
CP 340 Commission Paritaire pour les Technologies Orthopédiques

1. Général:

- Entant qu'organisation syndicale, nous continuons à condamner la décision du Gouvernement relative au saut d'index et nous continuons à nous y opposer*
- Alternative en emploi au saut d'index*
- Durée → 2 ans*
- Prolongation de toutes les conventions en vigueur, sans modifications*

2. Pouvoir d'achat:

- Augmentation maximale des salaires (minimum et reels) et des primes
- Dans le cadre du statut unique: viser l'harmonisation des statuts

3. Mobilité:

- CCT frais de déplacements (CP 340 ouvriers + employés)

4. Crédit-temps

- Emplois fin de carrière 55+, travail lourd avec indemnité: souscrire CCT cadre
- Signer CCT sectorielle = mi-temps/plein temps avec motif 36 mois
- Utilisation maximale de la CCT 103 et des emploi de fin de carrière*
- Remplacement des travailleurs en CT par des CDI*
- CCT 104*

5. Fin de carrière

- Prolongation de tous les systèmes de RCC dans le cadre de la législation actuelle
 - Système général RCC 60 ans – 01/01/2015 au 31/12/2017 **OK** (PC 28/05/15)
 - RCC 58 ans - 35 ans de carrière – travail lourd (2015/2016)
 - Souscrire CCT-cadre:
 - RCC 58 ans 33 ans de carrière (travail lourd nuit)
 - RCC 58 ans – 40 ans de carrière (2015/2016)
- Complément patronal:
 - Augmentation du complément patronal

6. Sécurité d'existence

- Augmentation du complément en cas de chômage temporaire
- Indemnité en cas de maladie de longue durée

7. Thèmes syndicaux et formation

- ❑ Augmentation (1,5 j) par mandat effectif / par année calendrier (ouvr. = empl.)
- ❑ CCT délégation syndicale / formation syndicale CP 340
- ❑ PS:
 - proposition de texte visant à adapter automatiquement le montant au plafond maximum
 - ouvriers et employés
- ❑ Heures de formation (10h/travailleur actif) : droit individuel au lieu de collectif